

FRAIS DE FORMATION

D.A.E.U. Option «A» (Littéraire), année 2011-2012

	FORMATION SUIVIE <i>EN PRESENTIEL</i> A L'UNIVERSITE		FORMATION SUIVIE <i>PAR CORRESPONDANCE</i> AVEC LE CNED	FORMATION SUIVIE <i>EN PRESENTIEL</i> A L'UNIVERSITE <i>ET PAR CORRESPONDANCE</i> AVEC LE CNED
	PRISE EN CHARGE A TITRE INDIVIDUEL	PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR OU PAR UN ORGANISME PARITAIRE AGREE	PRISE EN CHARGE A TITRE INDIVIDUEL	PRISE EN CHARGE A TITRE INDIVIDUEL OU PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR OU PAR UN ORGANISME
	DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE (2)	DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE (2)	DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS DE FORMATION CNED (3)	DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES (1) + FRAIS D'INSCRIPTION CNED (3) + FRAIS DE FORMATION CONTINUE CORRESPONDANTS
1 matière	181,57€ + 50€	181,57€ + 255€	181,57€ + CNED	181,57€ + CNED + 50€ <u>ou</u> 255€
2 matières	181,57€ + 100€	181,57€ + 510€	181,57€ + CNED	181,57€ + CNED + 100€ <u>ou</u> 510€
3 matières	181,57€ + 150€	181,57€ + 765€	181,57€ + CNED	181,57€ + CNED + 150€ <u>ou</u> 765€
4 matières	181,57€ + 200€	181,57€ + 1020€	91,80€ + CNED	91,80 € + CNED + 200€ <u>ou</u> 1020€

(1) Droits d'inscription universitaire en vigueur en 2011-2012.

Ces droits sont à régler intégralement au moment de l'Inscription Administrative au Service de la Scolarité (aucune exonération possible)

(2) Frais de Formation Continue approuvé par le CA (Conseil d'Administration de l'Université).

Ces frais sont distincts des droits universitaires et font l'objet d'un CONTRAT de Formation Continue et d'une ANNEXE établis en fonction du nombre de matières préparées EN PRESENTIEL.

(3) Frais de Formation CNED ; veuillez vous renseigner auprès CNED de Vannes Tél. : 05 49 49 94 94 ou site Internet www.cned.fr/daeu

NB : Le CNED demande au candidat un justificatif de son inscription à l'Université (certificat de scolarité). De même l'Université demande au candidat un justificatif de son inscription au CNED.

CAS PARTICULIER : L'AUDITEUR LIBRE

Il suit la(les) matière(s) de son choix, mais ne peut ni s'inscrire, ni se présenter aux examens.

Il règle les droits d'inscription universitaire en vigueur (soit **124,80 €** en 2011-2012) augmentés des frais de Formation Continue faisant l'objet d'un CONTRAT et d'une ANNEXE établis en fonction du nombre de matières choisies.